

BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION TEMPORAIRE



	Conditions d'accès	Niveaux de réduction	Titres disponibles		Durée de validité du droit à réduction	Justificatif à fournir
			pour vos voyages réguliers	pour vos voyages occasionnels		
Bénéficiaires de la protection temporaire	<ul style="list-style-type: none"> être âgé de 4 ans et plus, être bénéficiaire de la protection temporaire, et être bénéficiaire de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) 	4	Gratuité 	-	6 mois ⁽¹⁾	Autorisation provisoire de séjour en cours de validité

(1) ce droit à réduction est renouvelable, sous réserve de remplir les conditions requises, 5 jours maximum avant sa fin de validité.